Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
24 Mai 2022

A Clamart, le 26 mai 2022

Sur convocation adressée par courriel aux adhérents en date du 6 mai 2022, l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association **CLAMART NATATION 92,** dont le siège est sis à la Maison des Sports-Place Jules HUNEBELLE à 92140 CLAMART, identifié au SIRET sous le n° **491 710 919 00011** et inscrite au registre national sous le n° **W921000356**, Code NAF APE **9312 Z,** affilié à la Fédération Française de Natation sous le **n° 11309200450,** et agrée Jeunesse et Sports **n° 92/S665**, s'est réunie à la Maison des Associations, Salle Camus, 92140 CLAMART.
Le nombre d'adhérents présents ou représentés figurant sur la feuille de présences était annoncé à **71**. La feuille de présence émargée, signée est consultable au Bureau. Les pouvoirs transmis sont archivés et constituent une annexe au Procès -Verbal. Pour les résolutions à l'ordre du jour, conformément aux statuts, les votes se sont effectués à main levée, à la majorité simple.

L'ordre du jour est rappelé par le Président :

- **Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président**
- **1ere résolution : Approbation du Procès-Verbal de l'AG extraordinaire et AG Ordinaire du 24 juin 2021**
- **2 eme résolution : Rapport moral et sportif**
- **3 eme résolution : Rapport financier exercice 2021**
- **4 eme résolution : Grille tarifaire 2022/2023**
- **5 eme résolution : Approbation du budget prévisionnel 2022**
- **Questions diverses**

Préambule :

- Le Président salue l'assistance et remercie les adhérents pour leur présence à cette assemblée générale ordinaire réunie en présentiel.
- Nous remercions Mmes Françoise **CARUGE,** en charge de la Vie Associative et Sally **RIBEIRO**, Maire-adjointe en charge des Sports, d'honorer par leur présence notre AGO.

Déroulement Assemblée Générale :

1 ère résolution : APPROBATION du PROCES VERBAL de l'AGE et AGO du 24 juin 2021

- Les P-V de l'AGE et AGO ont été mis en ligne et n'ont appelé aucun commentaire en retour.
- En l'absence de questions ou observations, le P-V est proposé aux votes.

L'adoption des P-V de l'AGE et AGO 2021 ont été soumis au vote : Contre : 0 Abstention : 0 : la résolution est votée à l'unanimité.

2 eme résolution : RAPPORT MORAL et SPORTIF

- Après avoir rappelé quelques données sur le Club (1.311 adhérents/ 74% sont des Clamartois/ 66% de jeunes de -18 ans/ Parité à 62% Femmes et 38% hommes/ 12 contrats de travail (6ETP)/ 6 labels de qualité FFN), le Président a rappelé les faits marquants de l'année 2021-Dans un contexte sanitaire dégradé, **CLAMART NATATION 92** a démontré sa capacité de résilience s'appuyant sur des fondamentaux solides...*Confiance de nos adhérents...une équipe d'encadrement professionnelle* et *une gestion financière saine et prudente*. Le Club a connu un « Stop and Go » permanent au 1er semestre générant beaucoup de contraintes organisationnelles imposées par la situation sanitaire...Une reprise complète d'activités n'est intervenue qu'à partir de septembre 2021...Un arrêt complet des compétitions entre novembre 2020 et octobre 2021 pour tous les autres nageurs (sauf Elite)...Les organisations habituelles (stages, compétitions, événementiel, ...) n'ont pu être proposées...Retour de nos adhérents à la rentrée sportive 21-22....Officialisation d'une Section Sportive Scolaire au Collège Alain Fournier...Une saison sportive historique (cf : rapport sportif).... Annonce de fermetures de 2 piscines limitrophes (dec 21)...Au final: Un « pilotage à vue » sur 2021...Avec de belles satisfactions sportives...Mais des difficultés de se projeter à court-terme...
- **Fermeture des piscines limitrophes :** nous avons été informés, le 19/12/21, par le Coordinateur des piscines (quid des Elus de VSGP ?) de la fermeture concomitante de 2 piscines limitrophes (Plessis-Robinson, Châtillon) et le plan de relocalisation qui l'accompagne. **CLAMART NATATION 92** est touché à double titre par cette annonce : nous sommes utilisateurs de la piscine de Châtillon et donc devons rapatrier nos groupes de compétiteurs utilisateurs sur Clamart et reloger sur nos propres créneaux des activités du CNPR (ukase de VSGP :« Vous donnez des créneaux ou je les prends ». Confraternellement, nous avons étudier les possibilités d'accueil. Après analyse, nous pouvons satisfaire que très partiellement la demande du CNPR *(150 nageurs).***Deux impacts :** ***financier :*** **Soit à la rentrée 2022, -152 adhérents pour un montant de cotisation de -44.380€...Soit , sur 3 ans (durée prévue des constructions de piscines) une privation cumulé de cotisations de -133.140€**

BP

...*Commentaire de VSGP: "pas de soutien direct...pas de soutien indirect"*...**Impact social immédiat de cette décision:** Un poste d'entraîneur supprimé

- **Relation avec les Institutions** : inexistantes avec le Territoire (VSGP) malgré nos demandes d'entretien/ discontinue avec la Ville. Nous assurons la présence du Club aux manifestations organisées par la Ville : Téléthon, Forum des Associations, Fourniture de moyens réguliers (Espace Musculation) et ponctuels.
- **Ressources humaines :** 12 contrats de travail (6 ETP)/ Activité partielle au T1/ Formations...Grand merci à l'équipe pour son implication. L'équipe d'encadrement fera l'objet d'un audit social.
- **Bénévoles :** une équipe très présente pendant l'interruption...les officiels ont été largement mis à contribution au T4 (reprise des compétitions)
- **Sport Scolaire :** Officialisation de la SSS (Section Sportive Scolaire) natation au Collège Alain Fournier...Vient compléter le dispositif mis en place par le Club Sport. Merci à l'équipe des Professeurs d'EPS du Collège pour leur implication...En attente d'une validation pour une SES (Section Excellence Sportive) au Lycée Jacques Monod (LIFN et Académie de Versailles)
- **Labellisation :** Club a reçu 6 labels de qualité par la FFN. C'est la récompense d'un investissement important du Club au à destination de ses licenciés à ses licenciés, du professionnalisme de ses encadrants et de son implication au niveau fédéral et local.
- **Agenda de fin de saison :** Fête du Club (22/06/22) jeunes et adultes/ Fin des activités : 25/06/22/ Réinscriptions : 13/06/22 et inscriptions (04/07/22) fermeture Club : 16/07/22 Reprise : 29/08/22/ Forum des Assos (03/09/22) Reprise de la saison sportive (12/09/22)
- **Objectifs 2022 :** conserver la dynamique qui anime le Club depuis si longtemps...Faire face aux défis qui nous attendent...Réussir notre rentrée sportive dans la nouvelle configuration.... assurer la pérennité du Club...prendre en compte les intérêts des adhérents dans un environnement qui s'annonce incertain.... Maintenir la dynamique sportive qui commence à délivrer....Bémol : on désespère de voir édifier prochainement notre lieu siège social...on restera dans notre « cagibi »..

- Une **saison sportive** largement amputée (effet COVID) mais enrichie d'un événement historique pour le Club : **1er podium aux Championnats de France Elites à Chartres** au 200m papillon avec Noyan TAYLAN.
- Nous avons participé à 12 compétitions et déplacé 67 nageurs
- Seuls les nageurs « Elite » et inscrits sur liste se sont déplacés sur :3 compétitions internationales (Marseille, Nice., Canet..) 5 meetings nationaux et 2 compétitions départementales !
- Le Club a souhaité maintenir les nageurs dans leur approche compétitive...mais cela s'est avéré compliqué
- Au regard des conditions d'entraînements, les nageurs ont délivré des performances remarquables :
  - **Noyan TAYLAN :** 3eme au 200m papillon France Chartres/ Sélectionné en Equipe de France « open d'Espagne »/ Champion de France « open » d'été Dunkerque /Un titre de Champion de France 200m pap
  - **Romy CUCUMEL :** Championne de France 200 m brasse "Open" Dunkerque/ France 2021 (Chartres) 3 finales A 100m brasse...200m brasse...200m 4 nages
  - Pour sa 1ere année d'existence, **la SSS** est qualifiée pour les France qui se dérouleront à Clamart (31 mai au 2 juin)
  - Le Coach, Jascha **HASSON,** Champion de France Masters au 800m !
  - Trois nageurs inscrits **(Noyan TAYLAN, Neil VIARD, Marko KARADZIC)** sur les listes ministérielles « Haut-Niveau ».
  - Deux Qualifiés aux France »Juniors » **Neil VIARD, Marko KARADZIC**...classés dans les meilleurs jeunes français..**et Vassilia KARADZIC (15 ans)** 50 eme au 100 m
- **Objectifs :** Conforter notre place dans le Top 50 des Clubs.. et assurer la transition générationnelle
- Nous remercions nos partenaires institutionnels (la région Ile-de-France. Territoires VSGP, la Ville de CLAMART, le Conseil Départemental 92 et partenaires privés qui ont été à nos côtés en cette période chahutée.

Les rapports sont soumis aux votes : Contre : 0 Abstention : 0 : le rapport moral et sportif est adopté à l'unanimité

3 éme résolution : RAPPORT FINANCIER exercice 2021

Principes et Méthodes comptables

- Cette séquence a pour objet de présenter les comptes des exercices 2021 en vue de leur approbation par l'Assemblée Générale.
- **CLAMART NATATION 92** présente ses comptes selon le Nouveau Plan Comptable des associations. Cela a pour but d'apporter davantage de transparence et de simplicité dans la gestion comptable des associations.
- Nous valorisons les contributions volontaires (CNV) à hauteur de **217 517€** qui sont sans effet sur le résultat d'exploitation.
  - Les CVN constituent des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'association
  - L'Association est en mesure de recenser et de valoriser ces contributions volontaires en nature.
- Nous fonctionnons en saison sportive mais les comptes annuels sont publiés sur l'année calendaire. Pour une image sincère des comptes, les cotisations sont proratisées : à hauteur de 4/12 eme sur l'exercice en cours et 8/12 eme cantonnés en produits constatés d'avance.
- **Faits marquants :** L'exercice n'a pas été encore normatif : toujours marqué par la crise sanitaire sur le S1 qui a profondément modifié l'activité à compter de mi-mars. Nous avons sollicité des aides gouvernementales au S1 2021 (35k€). La rentrée sportive nous a permis de retrouver nos adhérents et de reprendre pleinement nos activités. Les adhérents ont bénéficié d'un avoir sur la cotisation 2021 (**78 k€** distribués sur **136 k€** provisionné) et de non-présentation au paiement de chèques pour les paiements fractionnés.

BP

- *Perspectives* : Le relogement des activités du Club du Plessis-Robinson sur nos créneaux pèseront sur nos produits (-42k€ par saison). A ce titre, il a été provisionné un montant de **21 k€** *(soit 50% de la perte de cotisations attendues)*. Sur 3 ans, cette perte potentielle peut-être évaluée à **126 k€.**

Evolution du résultat au titre de l'exercice 2021

- Le total des produits de l'exercice s'élève à **447 294€ vs 337 018 € en 2020**
- Le total des charges s'élève à **397 271 €** vs **307 303€ en 2020**
- **CLAMART NATATION 92** dégage au 31 décembre 2021, un excédent opérationnel de **50.023€** (vs **44 211 €** en 2020).
- L'excédent global de **50.023€** intègre:
  - ***49.308€*** *au titre du résultat d'exploitation*
  - ***715€*** *de produits d'intérêts*

- Les **produits** sont composés à hauteur de **67%** par les cotisations des adhérents perçues en début de saison sportive
  - En 2019, la subvention municipale (**22%** des produits) regroupe la subvention municipale de fonctionnement (**7%** des produits) et la subvention « haut-niveau » **(15%)**
    - *Les exercices précédents, la subvention « haut-niveau « était votée par le Conseil Départemental du 92. A compter de 2019, cette subvention a été intégrée dans le contrat de développement triennal passé entre le Département et la Ville de CLAMART.*
    - *Cette aide municipale est indispensable pour le bon fonctionnement du Club et au maintien de la cotisation à un niveau supportable pour les familles. Pour information, le prix de la cotisation au Club est stable depuis 5 ans.*
  - Les « autres produits » sont composés de la participation des nageurs aux frais de stages.
  - La part du « mécénat », très faible, ne demande qu'à être développée.

⇨ *Malgré la baisse des dotations de l'Etat, la Ville a maintenu son aide au Club d'autant plus que les financeurs privés sont peu réceptifs à nos sollicitations dans un contexte économique compliqué couplé à un sport relativement peu médiatisé...*

⇨ *Difficile de jouer sur les produits car, faute de nouveaux créneaux, nous ne pouvons proposer de nouvelles activités (élargissement des heures d'ouverture au public).*

- **Les charges** sont représentées par la masse salariale soit **67%** du total des charges *(couvertes par les cotisations des adhérents :67%)*
- Le poste « sportif » (12% vs 4% en 2020) recense l'ensemble des dépenses liées à la compétition, à savoir, les frais de stages, les frais de déplacement en meetings et les récompenses.
- Le poste « FFN » (7% vs 9% en 2020) comprennent le coût des licences et des engagements aux compétitions.
- Le poste »locations» (3% des charges) comprend le coût des locations des lignes d'eaux et mobilières.
- Les frais de gestion (3% vs 8% en 2020) intègrent les honoraires, les affiliations, les frais digitaux, les frais divers (bancaires, télécoms, missions -réceptions).
- Le Club est toujours volontaire sur la formation (2% en 2020). Nous avons sollicité notre OPCO (Opérateur de compétence).
- La Trésorière présente régulièrement au Bureau une « exécution budgétaire » (suivi des recettes et des dépenses) pour apporter, éventuellement des correctifs de trajectoire.
- *Les contributions volontaires en nature :*
  - ***197 857*** *€ au titre de la subvention indirecte versée par le Territoire Vallée- Sud Grand Paris (lignes d'eau mises à disposition du Club)*
  - ***19.660 €*** *de locaux mis à disposition par la Ville de Clamart (Gymnase Jardin Parisien + maison de quartier pour AG).*

⇨ **Il est demandé quitus de la gestion pour l'exercice 2021 : Contre : 0 : Abstention : 0 : le quitus est donné à l'unanimité**

4 éme résolution : AFFECTATION du RESULTAT

Il est proposé d'affecter le résultat 2021 (**50.023€**) aux fonds propres de l'Association**.** Au titre de 2021, les fonds propres passeraient de **+199 247€** à **+249 269€** (post vote de la résolution).

- Nous estimons que les fonds associatifs sont **primordiaux** pour une association... pour **Sécuriser l'activité :** couvrir les éventuels problèmes de gestion du cycle d'exploitation, faire face à l'imprévu...et **Permettre l'investissement** : lancement de projets, investissements, etc...
- Pour mesurer le niveau des Fonds Propres, nous utilisons **1 ratio** : celui des Fonds associatifs mesuré en nombre de jours de produits d'exploitation. Nous estimons une zone de **90 jours** comme sécurisante....
  - **Fonds associatifs en jours de produits d'exploitation**
    - ***Fonds associatifs / Produits d'exploitation x 365***
      - *199 246/337 018 x 365= soit **215** jours d'exploitation*
    - *Cela nous permet de couvrir **7** mois d'activités, si nécessaire.*

L'affectation du résultat est proposée au vote : Contre : 0 : Abstention : la résolution est adoptée à l'unanimité

BP

5 eme résolution / COTISATION 2022-2023

Rappel : Adhérer à l'association via le versement d'une cotisation remplit un double objectif :

- adhérer au projet associatif et contribuer au fonctionnement de l'association
- L'adhésion à une association, matérialisée par le versement d'une cotisation, ne représentant en aucun cas l'obligation d'une prestation d'un service.
- Proposition de hausse de cotisation de +5%.. Après 6 années de gel...demande de rattrapage
- Deux motivations :
  - Préserver notre solidité financière
  - Faire face aux défis qui se présentent à nous dés a prochaine saison...

⇨ **La grille tarifaire est proposée au vote : Contre : 0, Abstention : 0 : la politique tarifaire est adoptée à l'unanimité**

6 eme résolution / BUDGET PREVISIONNEL ANNEE 2022

- Un budget prévisionnel 2022 difficile à construire dans un contexte comportant de fortes incertitudes :
  - Cession de lignes d'eau au CNPR
  - Nouveau format de subvention au haut-niveau proposée par le Département
  - ...Les inconnues à ce jour..

- Nous proposons de caler le budget prévisionnel sur un montant de **400 000€** qui intègre les incertitudes citées supra.
  - **Objectifs : Préserver la dynamique existante**
    - *Ressources:*
      - Absorber l'impact financier de la nouvelle configuration du planning
      - Prendre en compte le nouveau mode d'attribution subvention Haut-niveau du 92
    - *Charges:*
      - Maîtrise des dépenses (pas de programmation de stages délocalisés sur 2023)
      - Location de lignes d'eau (50m) à négocier au meilleur prix

⇨ **Le Budget prévisionnel est soumis au vote : Contre : 0, Abstention : 2 : le budget prévisionnel est adopté à la majorité.**

COMPOSITION du BUREAU

- **Rappel :** le Bureau a été élu lors de l'AG 2020 élu pour l'Olympiade Tokyo 2020-Paris 2024.
- **Composition :**
  - **Président d'honneur : Patrick PARAKIAN**
  - **Président : Fréderic KRAWCZYK** Secrétaire : **Brigitte PIPET** Trésorière : **Christine BLOCH-ARFEUILLE** Trésorière Adjointe : **Christiane PROUVE**
  - **Membres du Bureau : Jocelyne BIRON - Sébastien PIPET- Alexandre TUYPENS- Jean-Claude MAZURE**

Questions/Réponses :

- Intervention de **Mme Sally RIBEIRO (Maire Adjointe aux Sports)**
- Questions des adhérents sur la nouvelle grille tarifaire :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Pour servir et valoir ce que de droit,

Brigitte PIPET
Secrétaire de CLAMART NATATION 92

Fréderic KRAWCZYK
Président de CLAMART NATATION 92

CLAMART NATATION 92
Maison des Sports
place Jules Hunebelle
92140 CLAMART
SIRET 491 710 919 00011
Agrément Jeunesse et Sports 92/S. 665